

Faire le lien entre les enjeux des CSW : changements climatiques, femmes rurales, numérique

lundi 20 février 2023, par [Yveline Nicolas](#)

Tous les enjeux sociaux, économiques, environnementaux, culturels sont interdépendants et traversés par la questions des droits et de l'égalité femmes-hommes. Les Commissions des Nations unies sur le statut des femmes peuvent être l'occasion pour les organisations des sociétés civiles de se mobiliser en croisant plusieurs thèmes à l'ordre du jour. A creuser en 2023 : le lien entre crise climatique, égalité et autonomisation des femmes et filles en milieu rural, promotion de l'inclusion numérique.

Faire le lien entre les enjeux des CSW62, 66 et 67

En 2022, la 66ème session de la Commission sur le statut des femmes, avait adopté des conclusions le thème prioritaire « Réalisation de l'égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes dans les domaines des changements climatiques et de la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe ».

Par ailleurs en 2023, la CSW fera l'évaluation des progrès sur le thème "Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural", qui était celui de la session 2018.

Il sera intéressant de revenir sur les articulations entre la question "genre et climat" et celle de l'autonomisation des femmes en milieu rural. Selon l'ONU, "43 % de la population mondiale, soit plus de 3 milliards de personnes, vivent en milieu rural et 2,5 milliards dépendent de l'agriculture pour survivre. Quelque 1,5 milliard de personnes, souvent pauvres, vivent dans des ménages de petits exploitants agricoles qui sont particulièrement vulnérables aux effets des chocs économiques, environnementaux et climatiques (...)", avec des répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles (Rapport SG ONU préparatoire à CSW 67)

Le domaine agricole, alimentaire et rural constitue donc un enjeu stratégique pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et les femmes sont particulièrement concernées. D'une part, elles sont particulièrement touchées par les inégalités d'accès aux ressources (économiques, foncières, technologiques, etc.), par les violences, les risques climatiques en milieu rural. D'autre part, au sein d'associations, de coopératives, d'actions de résistance et de campagnes de plaidoyer, nombre d'entre elles sont porteuses d'initiatives et de propositions en lien avec la préservation de l'environnement, de la biodiversité, de la justice climatique.

Enfin, un lien peut être fait également sur entre les questions climat et femmes rurales et le thème principal de la CSW de 2023 "Innovation et évolution technologique, et éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles". A l'heure actuelle, l'accès des femmes et leurs capacités à participer à la formulation et à la gestion d'outils technologiques et numériques dans le domaine du climat et des risques de catastrophes, particulièrement en milieu rural et agricole, constitue un enjeu important.

Éléments de discussion

Les axes des recommandations de la CSW de 2022 sur les femmes et le climat portaient sur :

- Renforcer les cadres normatifs, juridiques et réglementaires
- Intégrer les questions de genre dans les politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes
- Développer le financement tenant compte de la dimension de genre
- Améliorer les statistiques et les données ventilées par genre
- Favoriser une transition juste tenant compte des questions de genre.

Ces points sont particulièrement importants pour les organisations de femmes et féministes en milieu rural. Les conclusions de la CSW 2022 insistaient par exemple sur le fait de :

- "Soutenir les acteurs de la société civile dans le rôle essentiel qui est le leur en matière de promotion et de protection des droits humains et des libertés fondamentales de toutes les femmes ; prendre des mesures pour protéger ces acteurs, notamment les défenseuses des droits humains, en particulier celles qui travaillent dans le domaine de l'environnement, des terres et des ressources naturelles et des droits des peuples autochtones ; prendre en compte les questions de genre dans le contexte de la création d'un environnement sûr et propice à la défense des droits humains et prévenir la discrimination, les violations et les atteintes, comme les menaces, le harcèlement, la violence et les représailles" (qq)
- "Favoriser le leadership et la participation pleine, égale et véritable des femmes et, le cas échéant, des filles vivant en milieu rural ; accroître l'investissement dans les stratégies de développement rural durable tenant compte des questions de genre et dans des solutions technologiques visant à faire face aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes ; renforcer l'autonomisation économique, la capacité d'adaptation et la résilience des femmes rurales, ainsi que leur accès à la sécurité foncière, à un travail décent, aux infrastructures, aux technologies de l'information et de la communication et aux services financiers, en particulier pour les femmes chefs de ménage et les petites exploitantes agricoles (cc)
- "Promouvoir une approche tenant compte des questions de genre et la participation pleine, égale, effective et véritable des femmes à la prise de décision, ainsi que le leadership des femmes et, le cas échéant, des filles dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de la gestion de la consommation énergétique domestique dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes ; prendre des mesures pour réduire le temps passé par les femmes et les filles à aller chercher l'eau et les combustibles nécessaires au foyer (...) (t)
- Renforcer et tirer parti de la participation pleine, égale et véritable des femmes et de l'influence de toutes les femmes et filles, en particulier celles des zones rurales et des communautés les plus touchées, ainsi que celles en situation de vulnérabilité, dans la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et dans les initiatives et programmes d'atténuation et d'adaptation au climat, y compris dans les situations de conflit et d'urgence humanitaire, et encourager le partage et l'apprentissage (s)
- Répertorier et éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles dans le contexte des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes, en ce qui concerne la sécurité foncière et l'accès, la propriété et l'autorité concernant les terres et les autres formes de propriété, l'héritage, les ressources naturelles, les technologies nouvelles appropriées et les services financiers, y compris la microfinance (...) (f)

Ressources

- [Dossier sur la CSW62 \(thème de revue "femmes rurales"\), en 2018](#)
- [Conclusions agréées de la CSW62](#)
- [Conclusions agréées de la CSW66 \(\(égalité dans le contexte des changements climatiques\)](#)